Loi sur l'immigration: risque d'"asphyxie" des tribunaux

27/09/2010 à 18h19

La future loi sur l'immigration, faute de renforts dans les tribunaux administratifs, risque de les "*asphyxier*" et d'"*aliéner la justice à l'objectif de reconduire toujours plus*" d'étrangers aux frontières, a estimé l'Union syndicale des magistrats administratifs (USMA).

"*Il est désormais acquis que les tribunaux administratifs ne bénéficieront d'aucun renfort pour mettre en oeuvre cette loi*", dont le projet sera examiné mardi en première lecture à l'Assemblée, déplore dans un communiqué. Or, "*c'est au minimum 50 postes de magistrats (et autant de greffiers) qu'il faudrait spécifiquement prévoir pour l'application de cette loi*", estime-t-il. L'USMA rappelle qu'"*en vertu de la transposition de plusieurs directives européennes (…), de nouvelles décisions vont devoir être jugées par les juridictions administratives telles que l'interdiction de retour sur le territoire français*".

Par ailleurs, selon le projet de loi, le juge des libertés et de la détention (JLD, juge judiciaire se prononçant sur les conditions d'interpellation d'un étranger) "*n'interviendra, s'il y a lieu, qu'au-delà de 5 jours, c'est-à-dire après que le juge administratif ait statué*" (sur les titres de séjour, les mesures d'éloignement, etc.), et non avant comme actuellement. Selon le syndicat, cette "*inversion prévue de l'ordre d'intervention des juges va, mécaniquement, entraîner une hausse sans précédent de la contestation des arrêtés de rétention devant les juridictions administratives. **Asphyxier le juge administratif + affaiblir le JLD = aliéner la justice à l'objectif de reconduire toujours plus***", estime-t-il.

Les Échos